



ÉCOLE DE MUSIQUE
Municipale de Pontcharra

« La musique met
l'âme en harmonie
avec tout ce qui
existe. »

Oscar Wilde



223, avenue de Savoie

Tél. 06 63 56 88 56

ecolemusique@pontcharra.fr

pontcharra.fr



VILLE DE
PONTCHARRA



ÉCOLE DE MUSIQUE
Municipale de Pontcharra

Année 2024-2025

les disciplines • les inscriptions • les cours



VILLE DE
PONTCHARRA

Organisation des études

Les études de l'école de musique se divisent en 3 cycles et suivent le rythme scolaire de l'académie.

Chaque cycle comprend plusieurs années :

1^{er} cycle : 4 ans

2^e cycle : 3 ans

Cycle perfectionnement : 3 ans

Parallèlement à l'étude de la formation musicale et de l'instrument, l'élève suit une formation chorale (les 2 premières années) puis une formation d'orchestre.

Dans chaque classe instrumentale, des ensembles duos, trios, quatuors... sont formés et participent à des auditions tout au long de l'année scolaire.

L'école de musique est également ouverte aux adultes désireux de débiter la musique ou de perfectionner leur pratique.

L'ensemble vocal et les orchestres sont également ouverts à tout musicien qui souhaite intégrer une formation et avoir une pratique d'ensemble, sans pour autant suivre de cours.

Les disciplines enseignées

Éveil musical

Dès l'entrée de l'enfant en grande section.

Formation musicale

Dès l'entrée de l'enfant au C.E.1. Un cursus adapté a ouvert en 2021. Cette classe s'adresse à tout élève présentant des troubles de l'apprentissage. L'objectif est d'offrir à ces élèves un suivi qui leur sera adapté avec un encadrement spécifique.

Formation instrumentale

Dès la 2^e année de formation musicale afin que les bases de solfège soient assimilées.



Flûte traversière

Hautbois

Clarinette

Basson

Saxophone

Trompette/Cornet

Cor d'harmonie

Trombone

Tuba

Percussion

Guitare classique

Ensemble de jazz

Orchestres

Musique d'ensemble

Atelier d'anches (hautbois)

Rentrée 2024-2025

La prise des horaires avec les professeurs aura lieu la semaine qui précède la reprise des cours.

Les cours commenceront à partir du lundi 16 septembre 2024.

Les tarifs applicables à la rentrée 2024-2025 seront consultables fin juin sur :

pontcharra.fr



Inscriptions 2024-2025

Le dossier de (ré)inscription pour l'année musicale 2024-2025 sera téléchargeable sur le site de la ville à partir du 17 juin prochain. Un dossier est à remplir par élève.

Dossier rempli et pièces justificatives à envoyer par mail à l'adresse : ecolemusique@pontcharra.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant la date limite.

Les anciens élèves se réinscrivant doivent retourner leur dossier complet au plus tard le **29 juin**.

Les nouveaux élèves ont jusqu'au **7 septembre** pour envoyer leur dossier.

Il est rappelé que les dossiers complets sont traités dans l'ordre d'arrivée, l'acceptation du dossier est en fonction du nombre de places disponibles.